

Partenariat entre l'IUT de Colmar et le SDIS 68

1. Quelles sont les conditions de recrutement ?

- Etre apte médicalement
- Avoir suivi les tests de recrutement
- Les étudiants mineurs et/ou qui n'ont jamais été sapeur-pompier peuvent postuler

2. Que faire si je suis intéressé(e) ?

Envoyer une lettre de motivation par mail (valerie.cuissot@sdis68.fr) et y joindre un curriculum vitae précisant si vous êtes sapeur-pompier volontaire dans une autre collectivité ainsi que les formations acquises, avant le **7 juillet 2020**, délai de rigueur.

TOUTE DEMANDE APRES CE DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN COMPTE.

3. Comment se déroule le recrutement ?

Vous recevrez une convocation par mail, vous invitant à vous présenter aux tests de recrutement du **samedi 11 juillet 2020**, se déroulant au Centre de Secours Principal de Colmar, 7 avenue Joseph Rey, 68 027 Colmar.

La journée comportera:

- L'accueil dans la salle de formation du CSP Colmar à **8h00** ;
- Les tests sportifs (tractions, pompes, gainage, test de Killy, Luc Léger, souplesse) ;
- La prise de mesure pour l'habillement ;
- La visite médicale ;
- L'entretien avec la commission de recrutement (5 minutes de présentation, 10 minutes de questions) ;

La fin de la journée de recrutement est prévue vers 17h pour les derniers candidats. Les candidats disposant de contraintes particulières l'après-midi sont priés de le faire savoir à Madame Valérie Cuissot (03 89 30 19 03).

A ce titre, je vous demande de vous munir de :

- Petit matériel d'écriture pour compléter votre dossier administratif ;
- Vos effets de sport (vestiaires avec douches mis à disposition) ;
- Pour les porteurs de lentilles, prévoir le nécessaire pour effectuer les tests de vision sans correction

Ainsi que des pièces administratives suivantes pour la constitution de votre dossier :

- un certificat médical du médecin traitant autorisant la pratique d'activités sportives (**cette pièce est indispensable pour pouvoir passer les tests de recrutement**) ;
- la photocopie de votre carnet de vaccination (à jour) attestant des vaccinations DTPolio, BCG et Hépatite B ;
- le compte-rendu d'une radiographie du thorax datant de moins d'un an ;

- les résultats d'une prise de sang datant de moins d'un an et comprenant un dosage de glycémie, du cholestérol, des triglycérides, des gamma-GT, des transaminases et des anticorps anti HBs et anti HBC ;
- le résultat d'une IDR à la tuberculine datant de moins d'un an ;
- la copie d'une pièce d'identité recto-verso ;
- une copie de votre permis de conduire (pour ceux qui en sont détenteurs) ;
- les photocopies de vos diplômes sapeur-pompier ;
- une autorisation parentale pour les mineurs ;
- un RIB à votre nom ;
- votre numéro de sécurité sociale ;
- 2 photos d'identité.

Le déjeuner est à votre libre convenance.

A l'issue des tests, douze candidats seront recrutés. Ils seront informés le lundi 13 juillet.

4. Quelles sont les formations nécessaires pour être opérationnel?

- Un **module introductif** aux règles de sécurité, le vendredi 17 juillet au soir
- Un module **Equipier Prompt-secours** (EQ PS), du samedi 18 juillet au jeudi 23 juillet inclus ;
- Un module **Equipier opérations diverses** (EQ DIV), du vendredi 24 juillet au mardi 28 juillet inclus ;
- Un module **Equipier incendie** (EQ INC), du mercredi 29 juillet au vendredi 9 août inclus;
- Un module **Equipier secours d'urgences au personnes** (EQ SUAP), du lundi 10 août au vendredi 21 août
- Un module **Equipier secours routier niveau 2** (EQ SR 2), du lundi 24 août au vendredi 25 août

5. Comment vais-je être formé(e) à ma future mission ?

La durée de la formation est dépendante du profil de chaque candidat retenu. Par conséquent :

1. Si vous n'avez **jamais été sapeur-pompier volontaire** (SPV), votre formation débutera le **vendredi 17 juillet au soir jusqu'au vendredi 28 août inclus** et ceci afin de valider les 5 modules d'équipier (EQ).
2. Si vous êtes partiellement formé, votre formation complémentaire vous permettra de suivre les formations non acquises et nécessaires pour être opérationnel.

Dans tous les cas, et même pour les candidats déjà détenteurs de la formation EQ INC et EQ SUAP, les 12 stagiaires seront regroupés à compter **du dimanche 26 juillet en soirée et jusqu'au vendredi 28 août inclus**, et ceci afin de suivre les modules INC, SUAP et SR.

L'objectif étant d'effectuer les éventuelles remises à niveau nécessaires, d'intégrer les particularités du SDIS 68, de découvrir le fonctionnement du CSP Colmar et de développer une forte cohésion entre les 12 stagiaires. Par ailleurs, un weekend cohésion est également envisagé le samedi 8 et le dimanche 9 août.

6. Dans quelles conditions va se dérouler la formation ?

Durant votre formation, vous avez la possibilité être hébergé, soit dans une chambre de l'école départementale pour les majeurs, soit au CSP pour les mineurs. Seuls les déjeuners des jours de formation sont pris en charge.

Les formations sont indemnisées.

7. Quelles missions devrais-je assurer par la suite ?

a) L'astreinte :

Le CSP doit être capable de fournir en astreinte au minimum 2 personnels SPV le jour et 6 la nuit et le weekend. Une convention est signée entre l'IUT et le SDIS afin de permettre à 3 étudiants de quitter les cours en cas d'alerte de l'astreinte et d'être indemnisé. Vous devez assurer un minimum de 1000 heures d'astreinte par an.

- b) La garde : Vous devez assurer au minimum l'équivalent d'une garde de 24 heures par mois. Ces gardes sont indemnisées et peuvent se décomposer en deux gardes de 12 heures jour ou nuit (8h – 20h ou 20h – 8h). Les gardes sont indemnisées sur la base d'un forfait.
- c) La formation : Vous serez affecté(e) à une équipe de garde avec laquelle vous réaliserez des formations de maintien des acquis. Ces formations sont indemnisées.

8. Et l'habillement ?

Nous assurons votre habillement réglementaire, mais vous devrez rendre l'ensemble de vos effets à l'issue de votre engagement.

9. Pourriez-vous me décrire en quelques mots le CSP Colmar ?

- Le Centre de Secours Principal de Colmar compte un effectif de 85 sapeurs-pompiers professionnels et 70 sapeurs-pompiers volontaires.
- Il assure près de 7 000 interventions par an grâce à un effectif de garde de 21 sapeurs-pompiers le jour et 17 la nuit.
- Il comporte des effectifs spécialisés dans les domaines des risques chimiques (RCH), des risques radiologiques (RAD), du sauvetage déblaiement (SD), des interventions en milieu périlleux (GRIMP), du sauvetage aquatique (SAV), des feux de forêt (FDF) ou encore du sauvetage animalier (ANIM).
- Installé dans des structures récentes, le CSP Colmar dispose d'outils (matériels, infrastructures, ...) de réelle qualité.